

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 26 MARS 2013

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de la convocation : 21 juin 2013

Présents : ENTEM Christian, LEGRAND Véronique, BRIDOUX Josyane, CAMPISANO Vincent, POULAIN Daniel, DEMARECAUX Cécile, KRZYKALA Guillaume, DABONNEVILLE Marina, STOBIECKI Jean-Pierre, CORDONNIER Daniel, MARIE Roger, WATRELOT HURET Laurène, MILETTO Anna-Maria, DUMONT Andrée, WANNEPAIN Maurice, HIOLLE Christian, CANFIN Jacques, CHOTIN Jean-Michel, LALART Stéphanie, JUPIN Corinne, VAN NIEUWENHUYSE Jean-François, MASCLET Johanne CAPLIEZ Raymond.

Absents excusés et représentés : REANT Philippe, BENSRIH Abdelaziz, DROUHARD Géraldine, L'HOSTIS Florence, MASCLET Robert, MARTINS Emilie, DUPONT Benjamin, LOUCHE Marie-Françoise.

Absents excusés et non représentés : HADJ ABDELKADER Fatima, MEUNIER Martine.

Adopté avec 28 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 26MARS 2013
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESE NTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile		Pouvoir à Anna Maria MILETTO		
REANT Philippe	X			
KRZYKALA Guillaume	X			
DABONNEVILLE Marina		Pouvoir à Jean-Pierre STOBIECKI		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
CORDONNIER Daniel		Pouvoir à Vincent CAMPISANO		
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène	X	Pouvoir à Philippe REANT Arrivée au point IX-1		
MILETTO Anna- Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz		Pouvoir à Véronique LEGRAND		
DUMONT Andrée	X			
HADJ ABDELKADER Fatima				X
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à Christian ENTEM		
WANNEPAIN Maurice	X			
L'HOSTIS Florence	X			
MASCLET Robert		Pouvoir à Daniel POULAIN		
HIOLE Christian	X			
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin		Pouvoir à Guillaume KRZYKALA		
LOUCHE Marie-Françoise		Pouvoir à Josyane BRIDOUX		
MEUNIER Martine		Pouvoir à Christian HIOLE		
CANFIN Jacques	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
VAN NIEUWENHUYSE J-François	X			
LALART Stéphanie	X			
JUPIN Corinne	X			
MASCLET Johanne	X			
CAPLIEZ Raymond				X

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

M. LE MAIRE : Je vais demander aux élus de rejoindre leur place en vous remerciant.

Laurène devrait nous rejoindre, elle finit sa plaidoirie à Arras.

Benjamin a donné un pouvoir donc c'est Emilie.

Je vais demander à Emilie de faire l'appel.

APPEL

J'ai cru que vous n'étiez pas intéressé par la présentation de l'avenant sur la rénovation urbaine !

Vous pouvez noter la présence de Stéphanie Lalart, Corinne Jupin et Jean-François Van nieuwenhuysse, Raymond Capliez est absent.

Le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer la séance.

Je souhaite démarrer cette séance par une minute de silence en mémoire à Paulette Deblock.

Je vous remercie.

C'est un conseil municipal extraordinaire, il n'y a pas de question orale, quatre points à l'ordre du jour.

I - Adoption du procès-verbal du 26 février 2013.

M. LE MAIRE : Je vous propose de démarrer par l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.

Y a-t-il des remarques ?

Aucune.

Je demande d'approuver ce PV.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Merci.

APPROUVE A L'UNANIMITE.

M. LE MAIRE : Je vous propose également de commencer par le dernier point qui concerne l'avenant n°1 à la convention financière du projet de rénovation urbaine, puisque cet avenant va nous être présenté par Céline Huby qui est responsable du service de rénovation urbaine.

Madame Masclét ?

Mme MASCLÉT : J'ai une question. Pourquoi un conseil extraordinaire ?

M. LE MAIRE : Pourquoi un conseil extraordinaire ?

Puisque le conseil municipal avait été décalé, souvenez-vous du 26 mars au 9 avril, je ne dis pas de bêtise, pour le budget primitif.

Le budget primitif était initialement prévu le 26 mars... Le programme des conseils municipaux, annonçait fin 2012 un conseil municipal le 26 mars pour le budget primitif.

Et souvenez-vous, je vous avais informé que le conseil municipal du budget primitif serait décalé au 9 avril, pour nous permettre d'obtenir tous les éléments nécessaires à l'élaboration de budget primitif. Ce conseil municipal le 26 mars n'était pas prévu, d'où cette appellation de conseil municipal extraordinaire qui nous permet de limiter le nombre de points et d'éviter ainsi des questions orales dans ce conseil municipal extraordinaire.

J'avais bien noté effectivement que pour cet avenant...il aurait été souhaitable d'en débattre avant la signature de cet avenant avec les différents signataires mais cela reste un conseil municipal, sauf qu'il n'y a pas de question orale, les questions orales interviendront le 9 avril.

Il est bien sûr public ce conseil municipal.

Bien, vous avez tous reçu par mail le document de cet avenant.

Par mesure d'économie de photocopies, il n'est pas joint à votre dossier de conseil municipal, vous l'avez tous en pièce jointe.

Bien, Céline !

Mme HUBY : Je vous propose juste de reprendre rapidement un peu le contenu de la délibération pour pouvoir vous présenter les raisons de cet avenant.

M. LE MAIRE : Vous allez voir un support visuel qui va représenter la carte du quartier des Epis.

Mme HUBY : Sur cette carte, nous avons les Epis et le Raquet, nous n'avons évidemment pas la possibilité de faire une carte globale qui permette aussi de visualiser le quartier de la Montée et le centre-ville où nous avons évidemment aussi des opérations de rénovation urbaine pour permettre de comprendre que nous en sommes à un moment de l'avenant où nous réglons dans cet avenant des éléments techniques et financiers forts avec l'ANRU.

Toutefois notre projet de rénovation urbaine est déjà bien entamé puisque nous avons des opérations qui sont déjà achevées. Notamment sur l'ancienne copropriété des Alexias IV aux Epis où nous avons une opération dès 2006 sur le bâtiment « P », ici, avec une transformation en logement social. En 2009, la démolition de l'ancien bâtiment « QR » et les réhabilitations des bâtiments « M » et « N » qui ont été recommercialisés et qui sont donc des copropriétés privées.

M. LE MAIRE : Ces bâtiments ont fait l'objet d'un plan de sauvegarde, pour ceux qui se souviennent, qui date de 1996 et qui n'est pas terminé.

Mme HUBY : Il nous reste donc le bâtiment « O » qui apparaît ici en vert avec une échéance pour 2013. Je vous rappelle que vous avez voté l'année dernière, en avril dernier, sur l'élaboration d'un dossier de déclaration d'utilité publique puisque sur ce bâtiment il y a encore des appartements pour lesquels Norevie, qui intervenait dans le cadre du plan de sauvegarde n'a pas encore pu procéder à l'acquisition de ces logements et donc nous sommes bloqués pour pouvoir procéder à la réhabilitation de ce bâtiment. Sur les autres opérations qui sont déjà entamées, voire partiellement achevées, nous avons les démolitions des écoles qui ont commencé puisque le bâtiment Corot a été démoli dès 2009. Nous l'appelons encore la maternelle Corot aux Epis, mais en fait elle est relocalisée dans l'ancien bâtiment Picasso et l'école Gauguin qui se situe à peu près ici et qui a été démolie en début d'année dernière.

La création des nouveaux jardins familiaux, c'est un déplacement et extension, qui se situe ici, qui fonctionne sur cette parcelle-ci au Raquet. Cette opération a notamment été primée dans le cadre du dernier concours des villes et villages fleuris avec un prix spécial pour les opérations de jardins familiaux. La construction de la nouvelle maison de quartier à la Montée que nous ne voyons évidemment pas sur ce plan et la démolition des quatre bâtiments qui constituent la résidence Jules Ferry à la Montée, qui a été réalisée en une seule tranche, grâce à la rapidité des relogements qui ont pu être réalisés par Norevie, pour les 64 familles qui habitaient cette résidence, avec l'appui du service logement et de la municipalité.

Pour ceux, là, notamment nous savons qu'il y a des relogements tiroirs et que certaines familles vont être amenées à revenir dans les logements, que livrera d'ici la fin de l'année, Norevie sur le Raquet.

Les opérations en cours, parce que nous avons quand même beaucoup d'opérations maintenant qui sont entamées.

Nous avons des voiries qui ont commencé aux Epis, ce sont ces portions-là de voiries qui vont être livrées d'ici fin avril-début mai.

Nous étions sur un calendrier, théoriquement nous aurions du finir un petit peu plus tôt ces premières opérations. Nous avons eu à la fois des contraintes liées aux travaux de réseaux de chaleur par Dalkia, complètement rénovés sur les Epis l'année dernière, qui se sont faits dans les mêmes tranchées que cette phase 1. Et là, nous avons souffert depuis le début de l'année évidemment d'intempéries qui nous ont fait prendre un petit peu de retard sur ces opérations.

Lié à ces premières opérations de voirie, vous pouvez visionner ici le lot qui est nommé « E », qui est un lot de 16 maisons réalisées par Partenord et un autre lot ici, qui est également en construction, le C2 qui se constitue de quatre maisons réalisées aussi par Partenord. Ces deux ensembles sont des logements locatifs sociaux, sachant que sur les lots C2, nous avons aussi une partie qui sera destinée à l'accession sociale et ici aussi.

Donc, ces opérations-là devraient être commercialisées à partir de cette année. Elles démarreront en fonction du rythme de commercialisation.

Toujours pour Partenord, nous avons la partie des quatre entrées qui seront démolies et qui permettront d'achever des aménagements sur ce secteur-ci. Ce qu'il y a essentiellement en cours du côté de Partenord, c'est la réhabilitation de la Salamandre, puisqu'il y a quand même 140 logements à réhabiliter

entièrement avec un fort impact justement dans le cadre de l'avenant, j'y reviendrai un tout petit peu après pour vous détailler ce point.

Toujours sur les opérations en cours, nous avons là pour le coût, en dehors des Epis, côté Raquet, nous avons les opérations de construction en cours pour Norevie, le lot sur la rue Paul Foucault en face du lycée Rimbaud où il y a un petit collectif et des maisons.

Le petit collectif a pris un tout petit peu de retard mais les maisons seront bien livrées d'ici la fin de cette année et il y a un autre lot de construction qui là, se situe du côté de Douai, toujours au Raquet, qui suit un avancement normal aussi et qui devrait être livré pour la fin de l'année.

Les deux autres opérations que nous ne voyons évidemment pas sur ce plan : il s'agit de la construction d'un immeuble collectif en centre-ville, rue Jean-Baptiste Lebas et puis des travaux de construction de maisons à la Montée où nous avons 25 maisons financées dans le cadre de la rénovation urbaine et cinq logements financés dans le cadre des aides classiques au logement social qui se font sur la Montée. Les voiries et réseaux divers sont achevés et la construction des maisons proprement dites va commencer très prochainement. Voilà pour les opérations déjà entamées.

Concrètement l'avenant vise à régler des questions techniques et financières avec l'ANRU sur la mise en œuvre de la convention.

Il s'agissait de clarifier certains éléments d'évolution du projet urbain. Notamment vous pouvez voir ce que nous évoquions à l'instant. Sur la phase 1, dans la convention initiale, nous avons une multitude de voies avec des numérotations pas toujours simples, des limites de voirie pas toujours simples à déterminer.

Nous avons un petit bout ici d'accroche, après nous avons une voie qui s'appelait 15b, après 15 B, après 16, 17... nous avons voulu simplifier la mise en œuvre de ces opérations, d'un point de vue technique et financier en regroupant ces lignes d'opérations.

Du coup, maintenant dans l'avenant, nous considérerons une phase 1, une phase 2, la création d'un axe structurant et nous gardons les démolitions.

Mais effectivement, nous regroupons pour rendre les choses plus claires.

En même temps, dans le cadre des évolutions du projet urbain, il y avait un élément très important qui est ressorti au moment où les études ont été complétées.

Dans la convention initiale, le transport en commun en site propre et l'axe structurant routier devaient traverser le parking du centre commercial Auchan. Ce qui ne s'est pas avéré possible à régler dans le temps de la rénovation urbaine, le SMTD ayant préféré privilégier un passage à l'arrière du centre commercial Auchan, avec ici, une voie qui repartira à proximité du bâtiment et qui traversera via une trémie, qui devra être étudiée encore, la route départementale pour aller vers le centre hospitalier.

Donc ça c'était quand même un changement important du projet urbain qu'il était important que l'ANRU valide parce que dans notre projet urbain, nous avons aussi un axe fort pour les Epis qui constitue dans le désenclavement du quartier.

Le désenclavement se fait évidemment beaucoup par le passage du transport en commun en site propre et la desserte globalement en transport en commun. Du coup, nous avons un autre impact, où nous faisons déboucher la voie de circulation routière puisque nous n'avons plus d'axe structurant qui débouchait en même temps que le transport en commun.

Donc nous avons réétudié la possibilité de raccorder le tronçon de voie qui sera créé à la voie existante. Ce qui est formalisé sur ce plan, c'était la possibilité d'un rond-point. Ce rond-point sera envisageable sur du plus long terme.

Ce qui a été accepté là dans un temps plus court pour la réalisation de notre projet de rénovation urbaine est donc inscrit dans l'avenant, c'est la réalisation d'un débouché simple avec juste une entrée et une sortie. En fait, vous aurez une entrée en tourne à droite quand vous arrivez du rond-point qui dessert le centre commercial et le centre hospitalier, vous pourrez rentrer vers les Epis et le Raquet par-là, et vous pourrez sortir direction Douai.

Sachant qu'ici, il y a un rond-point qui va être créé à partir de cet été pour sécuriser le « tournez à gauche », côté Lambres.

Cela nous permet qu'effectivement sur cette entrée et sortie, nous ayons quand même la possibilité, très rapidement d'avoir des retournements et de reprendre une direction opposée en voiture si les véhicules le souhaitent.

Pour sécuriser cet aménagement routier, il y aura un îlot central qui sera aménagé pour éviter que des gens qui par exemple voudraient sortir du quartier, essaient intempestivement de tourner à gauche et

inversement pour des gens qui voudraient y entrer arrivant de Douai, qui essaieraient, pareil, de couper la route.

Donc ça, c'est un des éléments forts que l'ANRU nous avait demandé de confirmer dans la mise en œuvre de cet avenant.

Le Conseil Général, comme je viens de vous le dire, nous a confirmé cette possibilité de réaliser cet accès et donc la DDTM et l'ANRU nous ont validé cette proposition en termes de projet urbain.

L'autre élément important de ce projet d'avenant, ne porte pas directement sur la ville, portait sur l'intervention de Partenord dans la rénovation urbaine. Puisque Partenord a une incidence financière très forte sur la réalisation de son opération au niveau de la Salamandre avec une détection d'amiante plus importante que ce qu'il avait été initialement envisagé sur le bâtiment.

Cette présence d'amiante a un impact tant sur la réhabilitation que sur la démolition, avec un impact financier de plus de 5 M€.

Il était important que ces éléments-là puissent être soumis parce que Partenord ne pouvait seul prendre à sa charge ce surcoût.

Il y a donc eu des redéploiements d'économie qui ont été acceptés sur des économies constatées sur d'autres opérations.

Par ailleurs, l'ANRU nous a fait bénéficier d'un redéploiement exceptionnel de 800 000 € qui ont été intégralement fléchés sur ces opérations de Partenord et spécifiquement sur la réhabilitation.

Ce sont en fait des économies qui ont été constatées sur d'autres projets de rénovation urbaine dans la région, qui ont été fléchés vers notre projet de rénovation urbaine. C'est vraiment une chance forte parce que ce n'était vraiment pas quelque chose de gagné d'avance et c'est vrai que c'était un vrai point de difficulté pour Partenord, pour pouvoir boucler cette opération-là avec un niveau de qualité recherché qui est quand même important.

Je vous rappelle que nous sommes sur une résidence où nous démolissons 86 logements, nous en reconstruisons autant donc des familles à reloger et une réhabilitation de 140 logements, à la fois à l'intérieur de la résidence, mais aussi un travail architectural sur l'extérieur de la résidence et puis une autre opération qui vient s'ajouter qui est la résidentialisation où là quand même nous avons une modification importante de cette partie-là du cœur du quartier avec un impact urbain fort aussi. Voilà pour ce point-là.

L'autre point très important qui était à traiter dans le cadre de cet avenant est évidemment l'incidence du surcoût pour le groupe scolaire, que nous avons détecté à partir de 2011.

Le groupe scolaire à reconstruire qui se situe vraiment en délimitation entre les Epis et le Raquet qui permet de faire le lien entre ce quartier qui connaît une évolution forte et le quartier du Raquet qui est un quartier vraiment en devenir.

Au moment où nous avons démarré l'étude de programmation pour cet équipement en 2011, force a été de constater qu'il y avait une difficulté financière et que le montant inscrit dans la convention initiale serait insuffisant pour la réalité de ce coût de cette opération.

Nous avons eu un gros travail avec les services de la DDTM, de l'Etat, de l'ANRU, pour travailler sur ce point-là, étudier les possibilités envisageables. Il paraissait vraiment impensable de diminuer volontairement le nombre de classes alors que globalement dans la ville, nous nous battons pour maintenir les classes ouvertes.

Effectivement, le choix a bien été de construire un groupe scolaire de 18 classes, qui est actuellement le nombre de classes dans le quartier, avec une maternelle de 8 classes et 10 classes en élémentaire, des espaces communs notamment pour tout ce qui est accueil périscolaire, les salles de motricité en maternelle, un espace polyvalent pour les élémentaires, une bibliothèque centre de documentation pour l'ensemble de l'école et une restauration scolaire au niveau du bâtiment, avec un surcoût important puisqu'à la dernière commission d'attribution des travaux qui est passée, il me semble au dernier conseil municipal, nous sommes à une enveloppe travaux de 9 M€ HT. Ce qui a un impact fort aussi sur nos mécanismes de trésorerie, puisqu'à chaque fois une opération c'est à la fois les travaux, les études mais aussi la TVA, que nous nous devons d'acquitter au moment où nous réglons les factures, mais que nous ne récupérons que plus tard.

Donc c'est vrai que cela a des impacts à plusieurs niveaux sur nos mécanismes d'opération.

A partir du moment où la priorité était donnée au groupe scolaire, la question était de savoir ce que nous pouvions faire sur les autres équipements, qu'étaient nos marges de manœuvre.

A ce moment-là, nous étions aussi encore à travailler sur la construction du centre social qui était prévue, et la réhabilitation/extension de la salle de sports Jean-Jacques Rousseau.

Le choix a donc été fait de dire que nous abandonnions ces deux opérations-là avec une salle de sports pour laquelle nous restions en l'état mais la nécessité tout de même, de toute façon, de devoir relocaliser le centre social.

C'est pourquoi, il a été proposé de relocaliser le centre social dans le bâtiment Matisse, puisqu'en fait initialement dans la convention de rénovation urbaine signée en 2010, la réhabilitation de Matisse était déjà prévue. Matisse est un bâtiment en bon état qui fonctionne plutôt bien, qui est bien conçu et plutôt bien situé dans le quartier et qui était initialement destiné à accueillir tout ce qui était petite enfance.

Sauf qu'avec l'évolution de l'organisation de notre pôle social, il ne semblait plus pertinent de toute façon de séparer la petite enfance des autres missions d'accueil tout public du centre social.

C'est pourquoi, compte tenu de la configuration des lieux, comme vous le voyez comme ça le bâtiment, nous sommes à peu près sur un bâtiment qui fait 40 mètres sur 40 mètres.

Au milieu, il y a un patio, il y a des espaces vides, nous sommes quand même au-dessus de 1 000 m², nous comptons les circulations du bâtiment mais nous sommes sur un bâtiment qui se prête plutôt bien à l'accueil du centre social et c'est ce que nous avons défendu auprès de l'ANRU, à la fois sur la configuration du bâtiment et du coût sur les travaux à mener pour pouvoir accueillir le centre social dans ce bâtiment, dans de bonnes conditions, mais aussi sur la localisation de ce bâtiment. Ce que nous a demandé d'expliquer l'ANRU, c'est de dire que le but n'est pas de se retrouver avec un centre social qui se retrouverait relégué à la marge du quartier. C'est l'impression que peut donner à l'heure actuelle le bâtiment Matisse, parce que le bâtiment est éloigné de la voirie, il est sur une voie de desserte. Actuellement, quand vous entrez dans le quartier ici, cette voie-là va vers Jean-Jacques Rousseau, elle dessert les parkings des tours Alexia et puis l'école Matisse. Mais ce n'est pas l'essentiel de l'accès du quartier.

Et puis, il y a cette grande cour qui sépare le bâtiment de la voie de circulation. En fait, à terme, avec la modification du projet urbain, vous aurez vraiment une voie de circulation, pas une voie primaire mais plutôt une voie secondaire qui permettra de passer vraiment devant ce bâtiment et puis la voie TCSP où vous aurez un arrêt quand même à proximité de ce bâtiment-là.

Pour nous, ce bâtiment prend une place de premier plan dans la vie du quartier et il rend même le centre social peut-être plus visible et accessible encore que ce qu'il pouvait l'être dans l'ancien bâtiment Nicolas Hulot.

En tout cas, même si ce n'est évidemment pas le premier choix du projet de rénovation urbaine, c'est une solution qui nous paraissait complètement viable et qualitative pour le fonctionnement du centre social dans le quartier.

Voilà, nous avons développé cet argumentaire-là auprès de l'ANRU qui a donc accepté nos arguments et accepté que nous ne fassions, ni la construction du centre social ni la réhabilitation extension de la salle de sports Jean-Jacques Rousseau.

Dès le départ, la Région nous avait dit qu'elle suivait la ville dans cette proposition puisque dès le départ c'était essentiellement la Région qui apportait son soutien financier au projet de rénovation urbaine sur la construction des équipements et elle avait accepté de redéployer l'intégralité de ses subventions initialement prévues sur les autres équipements, uniquement pour la construction du groupe scolaire.

Après nous avons conforté également dans le projet de rénovation urbaine, justement la diversification de logements. Nous avons des engagements forts là-dessus avec des îlots de construction de logements : alors, petit collectif ici le long de l'axe structurant et puis de l'individuel à l'intérieur sur le long des voies secondaires.

Nous avons une petite incertitude ici sur le lot normalement dédié à la Foncière Logement, c'est juste désigné AFL (Association Foncière Logement) qui est un organisme financé au niveau national qui actuellement a besoin de confirmer son engagement dans les projets de rénovation urbaine, qui est en train d'avoir des difficultés de financement.

De toute façon, nous gardons un projet de diversification qui marche bien et qui a déjà fait ses preuves. Quand vous sortez un produit qui correspond bien au besoin, vous le vendez bien sur les résidences réhabilitées par Norevie, Robert Schuman et Conrad Adenauer, les logements se sont bien vendus. Après, nous travaillons en forte articulation entre justement les projets de construction côté Raquet et côté Epis, le but n'étant pas de se faire concurrence mais d'avoir une offre complémentaire à des prix justement qui correspondent à la réalité du marché.

Enfin, les modifications qui arrivent un peu plus en filigrane et qui sont là, qui règlent plus des éléments techniques liés à l'avancement de la convention, c'est ce que vous voyez au point 6 de la délibération. C'est que nous avons des actualisations générales de la maquette financière qui sont liées en fait aux

opérations déjà lancées pour lesquelles nous avons eu des actualisations de coûts, notamment à la baisse qui ont permis de redéployer, ce que je disais tout à l'heure, des économies constatées sur certaines opérations sont redéployées, notamment sur la réhabilitation de la Salamandre par Partenord et puis pour nous, pour la ville, sur toute la famille des opérations aménagement avec le regroupement des lignes d'opérations sur quelques phases d'aménagement plus limitées. Nous avons réorganisé nos enveloppes financières et nous avons mis en conformité la convention initiale avec la convention type validée par l'ANRU, puisque les textes sont amenés à évoluer régulièrement en termes de règles et donc avec les dispositions générales.

Donc la délibération qui vous est proposée finit par un bilan financier des coûts pour la ville, sachant que vous aviez possibilité d'avoir la maquette financière qui vous a été transmise par mail, qui est un peu plus complexe à lire.

Juste peut-être pour précision, sur la colonne « autres », parce que les autres colonnes sont assez claires, je pense sur les financements. Sur la colonne « autres » pour les financements octroyés aux bailleurs sociaux, il s'agit de financements qualité de l'habitat attribués par le Conseil Régional Nord Pas de Calais et sur des opérations de la ville, la colonne « autres » pour la famille aménagement, correspond essentiellement au calcul de valorisation foncière que l'on nous demande de faire sur les terrains qui pourront être commercialisés à l'avenir. Sur les équipements, ce que vous voyez en colonne « autres » correspond au montant de dotation de développement urbain qui nous avait été attribué par l'Etat sur la construction de la maison de quartier, qui nous a été attribué pour la construction du Groupe Scolaire et également pour la construction du groupe scolaire, la CAF nous a accordé une subvention pour la partie des espaces périscolaires.

Voilà, ce que je peux vous présenter pour la nécessité de procéder à cet avenant.

M. LE MAIRE : Bien, merci Céline.

Y a-t-il des demandes d'explications, des remarques ? Madame Masclét ?

Mme MASCLÉT : Ma question porte en fait sur le centre social. Abandon du projet du centre social avec un déplacement et une réhabilitation de Matisse.

Je vois un financement prévisionnel à 620 000 €, un financement de la ville à hauteur de 520 000 €. Moi, ce que j'aurais voulu savoir, c'est que lors de l'incendie du centre social, vous avez touché une prime pour ce centre social.

Qu'est devenue la prime dans tout ça ?

M. LE MAIRE : En fait, nous n'avons pas eu de prime, nous avons eu une indemnité.

La différence est importante.

Nous payons une prime et nous recevons une indemnité, nous aurions été bien contents d'avoir une prime.

Mme MASCLÉT : Indemnité, jouons sur les mots.

M. LE MAIRE : Nous avons reçu une indemnité d'1 M € et la question ?

Mme MASCLÉT : Cela ne suffisait pas pour réhabiliter Matisse ?

Pourquoi refaire un prêt encore.

M. LE MAIRE : Le million d'euros est rentré dans le budget général.

Mme MASCLÉT : Donc n'a pas été réinvesti dans le centre social ?

M. LE MAIRE : Nous avons dû répondre dans l'urgence à aménager notamment Anne Franck.

C'est un coût d'environ 120 000 € sur le million d'euros, le reste est rentré dans le budget général et bien sûr l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, évidemment tient compte de cette indemnité, notamment dans le cadre de la rénovation urbaine de Matisse. Mais cela est rentré dans le budget général.

Mme MASCLÉT : Donc cela a servi à quoi notamment ?

M. LE MAIRE : Cela a servi à payer le fonctionnement, à payer les investissements.

M. REANT : Je vous rappelle que nous n'avons pas eu d'emprunt. C'est pour cela qu'il y a une délibération, affaires financières n°1, nous allons en reparler.

M. LE MAIRE : Pour répondre clairement à votre question, ce million d'euros n'a pas été mis de côté. Il est rentré dans le budget général. Il a été utilisé pour assurer nos investissements et nos fonctionnements depuis ce versement.

D'autres questions ? Roger !

M. MARIE : Je voudrais faire trois remarques en fait.

Une de détail, si on peut dire.

C'est une question si vous voulez.

Nous avons eu 37 pages, j'en ai sélectionné bien entendu quelques-unes, celles qui m'intéressaient mais je ne suis pas un spécialiste et je lis comme tout le monde et je voudrais prendre l'exemple de la page 13.

On nous dit que l'on diminue le coût d'une opération, opération de résidentialisation, en nous précisant bien qu'elle se fait à qualité égale par rapport au projet initial.

Je lis le projet initial, coût TTC : 997 984 €. Nouveau coût TTC : 694 958 € donc 300 000 € de moins à qualité égale.

Alors je me pose des questions comme tous les profanes, ce que je suis.

Est-ce que vraiment nous pouvons faire 300 000 € d'économie en gardant la même qualité ? Dans ce cas-là, pourquoi ne le faisons pas plus souvent ?

Ou alors, est ce que c'est du baratin et qu'il n'y a pas du tout de conservation de la qualité mais que c'est simplement l'emballage et la présentation, voilà c'est la première remarque mais c'était une remarque de détail.

Sur le fond, les deux autres remarques, je rappelle quand même que nous avons dit, en son temps, que c'était un projet bien trop ambitieux et que c'était au-dessus de nos moyens, donc cela confirme de plus en plus.

Troisième remarque, je remarque donc que dans la renégociation de l'ANRU, dans la nouvelle convention qui va être signée, nous abandonnons un certain nombre de choses. La commune abandonne un certain nombre de choses, nous laissons tomber la réhabilitation de la salle de sports Rousseau, la construction du centre social, nous passons à 18 classes au lieu de 22 pour le groupe scolaire, nous faisons des économies sur l'environnement des Salamandres et des Epis, par hasard sur les Epis bien entendu et nous faisons des économies sur les aménagements des espaces publics.

Donc nous faisons des économies, nous faisons moins, et cela nous coûte plus.

La part à charge de la ville s'établit à 7 720 000 € contre 5 454 000 € dans la convention initiale.

Voilà, j'en ai fini avec mes remarques.

Mme HUBY : Sur le point sur la résidentialisation Partenord.

Partenord, pour l'ensemble de ses opérations, sur la démolition, la réhabilitation, la construction des logements et la résidentialisation, a choisi de passer par une procédure de marché qui est conception réalisation.

En fait, ils avaient effectivement estimé comme nous, à l'époque, des enveloppes par opération et ils ont sélectionné, ils ont mis en concurrence des entreprises, en l'occurrence avec trois groupements qui étaient en concurrence. Au final, le groupement qui a été retenu s'organise autour du mandataire qui est Eiffage Construction.

Il y a une redistribution des coûts et effectivement, ils répondent bien, conformément au cahier des charges initial. Donc c'est pour cela que Partenord confirme que le niveau de prestations attendu sur la résidentialisation est bien conforme à la prestation demandée.

Mais, ce qu'il faut quand même prendre en compte c'est l'équilibre global du marché de conception réalisation. Et concrètement, il se peut très bien que sur une opération, le mandataire ait un petit peu considéré que finalement cette opération-là, il pouvait en limiter le coût parce que sur une autre opération, cela se compensait, que pour lui c'est le grand équilibre global qui compte. Finalement, pour Partenord, c'est un peu ce qu'il faut regarder, c'est l'ensemble des opérations. Mais, il y a bien un cahier des charges qui avait été établi en amont et qui sera respecté pour la création de cet espace résidentialisation. Théoriquement, même s'il y a un écart de coût, qui n'est pas négligeable, je l'entends

bien sur cette opération-là, nous sommes sur un niveau de prestation attendu qui est conforme aux exigences initiales.

Après, peut-être juste sur la question de la qualité des espaces publics aux Epis, des aménagements que nous réalisons, nous sommes bien sur le même niveau de prestations, sur les constructions de voiries, que ce qui se fait dans la continuité côté Raquet.

Le petit écart qui se réalise aussi sur cette partie-là qui, du coup, ne se voit pas sur la partie ville, c'est qu'il y a des aménagements qui ont été réarticulés en limite de prestation.

Par exemple, sur la voie du TCSP, il y a une noue qui est nécessaire pour la voie du TCSP, qui est donc réalisée par le SMTD et qui ne vient pas au bilan de la ville parce que ce sont des choses qui initialement avaient été incluses dans le bilan de la ville alors que ce sont bien des contraintes liées à l'aménagement de la voie TCSP et donc qui sont à la charge du SMTD.

Il y a ces petites choses-là qui ne se voient plus du coup au bilan de la ville sur l'aménagement, mais les constructions de voies, vous pouvez le constater sur le premier ensemble de voies en cours de construction, nous sommes exactement sur le même type de bordures, la même qualité de voirie que ce qui se construit côté Raquet et effectivement nous recherchons aussi une qualité des espaces publics. J'allais dire que c'est un peu malheureusement, la vie des projets aussi, c'est que les enveloppes financières évoluent dans le temps en fonction du niveau d'études et des prestations attendues et que compte tenu du type d'aménagement qui était recherché, que ce soit côté Raquet ou côté Epis, nous avons un peu des incertitudes, justement, sur les premières remises de prix qui seraient faites par les entreprises.

Là au final, cela nous est un peu plus favorable que ce nous espérions, ce qui pour le coup n'est effectivement pas le cas sur des constructions, ce que nous voyons là, que ce soit pour nous sur nos équipements ou que ce soit sur la réhabilitation ou la démolition de logements, ce sont des opérations sur lesquelles nous ne dégageons pas d'économie. C'est la même chose sur les constructions de logements par Norevie et par Partenord. Les coûts qui étaient initialement prévus en 2010 dans la maquette ont relativement peu bougés. Il y a des types d'opérations sur lesquelles les estimations sont plus fiables et moins fluctuantes dans le temps que d'autres.

M. LE MAIRE : Roger !

M. MARIE : Dans votre réponse, je retiens la chose, c'est qu'à mon avis nous devrions faire plus souvent ce genre de renégociations puisque nous y gagnons, en jouant sur les paramètres que vous venez de décrire, je suis pour le faire plus souvent.

Mais globalement, tout le monde a bien compris ce que je voulais dire, je trouve que ce n'est pas à une commune, et à plus forte raison, une commune pauvre de faire les efforts pour les logements. Bien sûr qu'il faut loger les gens mais cela devrait être un grand service public de l'Etat, je le dis, et je le répète tout le temps, nous sommes dans la situation où nous sommes obligés d'essayer d'aller voir les banques pour avoir des prêts, qu'elles ne veulent pas donner bien entendu, et essayer de grappiller les derniers sous qui restent et de se saigner aux quatre veines pour payer des logements. Ce n'est pas juste, ce n'est pas normal, ce n'est pas comme cela que ça devrait fonctionner.

Pour le montrer, disons que je vais m'abstenir, moi, sur cet avenant, parce que nous commençons à en avoir marre que ce soit toujours sur les communes pauvres que cela repose, d'essayer de loger les gens, ce n'est pas normal.

M. LE MAIRE : Pour les logements, Roger, dans le cadre de ce projet de rénovation urbaine, la ville n'intervient pas, hormis le plan de sauvegarde initié en 1996 sur les Alexias ou ce que nous appelions les « bonbons roses ». Hormis cela, la ville n'intervient pas sur la partie logement, entièrement prise en charge par Norevie et Partenord.

M. CAMPASINO : Dans la discussion, dans ce document, le montant global prévisionnel. Le mot prévisionnel qui indique 70 947 951 € HT, je lis le mot « prévisionnel » qui m'inquiète parce que les travaux ne sont pas encore commencés et j'aurais voulu savoir à quoi nous pouvons nous attendre ?

M. LE MAIRE : Ils ont commencé.

M. CAMPASINO : Oui, mais je veux dire, comme ce n'est pas fini et qu'un avenant comme celui-ci c'est pour la différence des 7 M€ que nous faisons la demande aujourd'hui ?

Donc l'ANRU ne donne pas plus d'argent, je comprends cela.

L'ANRU ne donne pas plus d'argent donc cela ne bouge pas mais au niveau prévisionnel, le montant global prévisionnel ?

A quoi devons-nous nous attendre dans le futur, à cause de ce mot ?

Mme HUBY : En tous cas sur les opérations, nous avons fait le bilan des opérations déjà engagées, celles-ci, cela veut dire que nous avons les prix d'opérations et que ces prix-là ne bougeront plus.

Le groupe scolaire, nous en parlions tout à l'heure, nous avons attribué les marchés de travaux donc cette opération maintenant est figée dans le temps, d'un point de vue financier.

Les seules opérations, du coup, maintenant qui pourraient encore potentiellement bouger, ce sont nos opérations d'aménagement qui restent à réaliser, la phase 2 des aménagements aux Epis, la création de l'axe structurant et la réhabilitation de Matisse.

La réhabilitation de Matisse est une opération, nous en parlions tout à l'heure, dans la proposition que nous avons faite à l'ANRU, nous sommes essentiellement sur des travaux notamment de mise aux normes techniques du bâtiment avec quelques ajustements de cloisonnements à revoir mais effectivement, nous ne sommes pas sur une réhabilitation lourde. Nous devrions pouvoir maîtriser cette enveloppe-là au plus juste.

Et sur les aménagements, au global, nous nous sommes appuyés sur notre expérience sur la phase 1 de nos aménagements, donc nous ne devrions pas non plus avoir de mauvaises surprises sur nos estimations financières.

Le contexte économique actuel sur cette partie-là de voirie et de réseaux divers, nous est plutôt favorable. Après, avec toutes les réserves que cela comporte, mais effectivement nous sommes maintenant sur un délai, l'ensemble de nos opérations sera lancé dans les deux ans à venir, donc cela nous permet, quand même de bien maîtriser entre nos estimations actuelles et le lancement des travaux, d'éviter à nouveau des dérives financières et des écarts de coût importants.

Nous allons être peu soumis maintenant aux actualisations des prix par rapport aux estimations que nous avons là dans la maquette financière.

M. LE MAIRE : Mais nous restons bien sur du prévisionnel, puisque l'avenant a fait l'objet d'allers et retours entre la DDTM, l'ANRU et puis la ville.

Ce qui vous est présenté aujourd'hui c'est le montant discuté avec des retours des entreprises, notamment du groupe scolaire où les marchés, évidemment ont été attribués.

Nous sommes sûrs, maintenant, c'est un avenant à la convention de rénovation urbaine. Souhaitons qu'il n'y ait pas d'avenant, mais là ce sont des avenants à des marchés.

Souhaitons qu'il y en ait plutôt dans le négatif, disons en moins plutôt qu'en plus mais je rappelle, et cela a été dit par Céline Huby, Partenord Habitat a subi un coût de plus de 5 M€, suite à la découverte d'un amiantage beaucoup plus important que prévu.

Son budget prévisionnel a augmenté de 5 M€.

Evidemment, cela fait partie de la question de Roger Marie, il a cherché aussi, il a détaillé toutes les opérations et à quel endroit je peux éviter un certain confort, tout simplement tout en laissant la qualité nécessaire.

A titre d'exemple, sur une opération de construction au Raquet, c'est du toit plat, il était prévu un toit végétalisé, il est envisagé qu'il n'y ait pas de toit végétalisé, parce que c'est un confort, c'est un surcoût bien sûr pour chaque logement mais cela n'intervient pas dans la qualité du bâtiment.

Tout simplement, pour l'anecdote, une option avait été proposée pour la maison de quartier Mandela, pour un toit végétalisé, mais nous ne l'avons pas prise. Vous voyez, nous sommes tout aussi bien sans toit végétalisé.

Mme HUBY : Juste une dernière remarque. Nous sommes aussi dans une stratégie permanente de recherche de financements complémentaires.

Là, vous avez vu ce que je disais tout à l'heure, sur la colonne « autres », nous avons des montants qui sont venus se rajouter parce qu'effectivement nous avons bénéficié du soutien de l'Etat sur de la DDU, pour pouvoir financer nos opérations. Une ligne aussi du Conseil Général au titre du FDAN (Fond Départemental d'Aménagement du Nord), mais nous essayons d'avoir cette stratégie-là, autant que possible de pouvoir aller chercher des financements complémentaires, une fois que nos opérations sont suffisamment détaillées aussi pour que les financeurs puissent recevoir nos dossiers. Il y a cette difficulté-là. Il y a des éléments qui peuvent être inscrits directement dans la convention de rénovation

urbaine et là les partenaires se sont engagés dès le départ sur des financements, mais vous avez aussi des dossiers de subvention qui doivent répondre à certains critères et quand votre opération n'est pas suffisamment avancée, les financeurs ne peuvent pas s'engager.

Donc, au fur et à mesure que nos opérations sont davantage affinées, montées, et bien nous essayons de monter des dossiers de subventions complémentaires pour avoir des recherches de financement.

M. LE MAIRE : Merci Céline. D'autres remarques ?

Madame Masclet ?

Mme MASCLET : Une déclaration.

Alors, les documents présentés indiquent un début des opérations en 2006, soit deux ans avant votre élection mais vous revendiquez la paternité, pourquoi pas ?

Alors pourquoi ne pas revendiquer l'erreur constatée sur le chiffrage du groupe scolaire qui a des conséquences graves sur la nature du projet.

Vous annonciez pourtant en juillet 2010, avec fierté, la signature de la convention de ce projet que vous aviez, selon vos dires, remis sur les rails.

Un an plus tard, vous annoncez une erreur de plusieurs millions d'euros.

Comme à chaque fois, sans doute, les responsabilités seront ailleurs.

L'adjointe aux associations, la presse, le notaire, les syndicats, le président de l'OMS ont déjà joué le rôle de bouc-émissaire dans les différentes affaires qui ont émaillé la vie municipale, cette fois ce sera sans doute l'ancienne majorité qui sera responsable.

Alors comment ne pas s'étonner que nous fournissions en 2010, pour le projet phare du mandat, un chiffrage vieux de plus de 4 ans, puisque datant donc de 2006, sans aucune actualisation des prix et sans vérifier les conséquences des nouvelles réglementations techniques et thermiques.

Surtout comment ne pas s'étonner qu'après deux ans et demi de mandat, ce soit un chiffrage de l'ancienne majorité qui serve de base au dossier déposé.

Première conséquence de cette nouvelle erreur, la salle Rousseau et le centre social, qui sont abandonnés, à votre grand désespoir soi-disant.

Mais, quand l'assurance vous verse presque un million d'euros pour l'incendie du centre social, pourquoi ne pas les affecter à ce projet ?

Ne serait-ce pas logique, ne serait-ce pas tout simplement nécessaire ?

Deuxième conséquence de cette erreur, un avenant doit être signé et cela prend du temps. Pourtant concernant cet avenant, vous nous répondiez au conseil municipal de février 2012 et je vous cite : « *il faut l'accord de l'agence nationale de la rénovation urbaine à travers un avenant qui est à signer et qui devrait se dérouler au cours du premier semestre 2012* ».

Nous sommes 13 mois plus tard, c'est long !

C'est long pour ce qui est le projet majeur du mandat, c'est surtout long pour les habitants des quartiers concernés.

Alors même si la campagne pour les législatives a dû vous accaparer, vous aviez quand même recruté à cette période, un collaborateur de cabinet ainsi qu'un cabinet de communication, qui devaient vous aider dans ces dossiers.

Alors dilettantisme, amateurisme ou simple volonté de reporter les difficultés après l'élection de 2014.

Nous l'avons déjà dit, le projet de rénovation urbaine est nécessaire et indispensable.

La rénovation urbaine revêt une importance hautement stratégique et les sommes en jeu sont élevées pour notre ville, qui a toujours eu des ressources limitées.

Il aurait donc fallu l'inscrire dans une vision prospective qui vous fait cruellement défaut. Faute de l'avoir fait, vous sacrifiez le reste de la ville et c'est cela que nous ne pouvons accepter.

Les exemples sont nombreux mais ne citons que l'état des routes qui ne sont plus entretenues. Exemple, j'ai d'ailleurs une pétition qui m'a été donnée ce soir, contre le mauvais état de la chaussée « chemin de la tarte ».

Mais si encore la rénovation urbaine donnait satisfaction, ce serait là moindre mal.

Où en sont les projets municipaux en la matière ?

Vous abandonnez la salle de sports Rousseau, alors que les salles municipales sont saturées, que les associations manquent de créneaux et qu'en sera-t-il avec l'afflux de nouveaux habitants engendrés par le Raquet, notamment pour le groupe scolaire qui passe de 22 classes à l'origine à 18 !

Celui-ci aura-t-il la capacité d'accueillir les nouveaux habitants ou faudra t'il en reconstruire un à l'avenir ?

L'avez-vous seulement prévu.

Sur le site de l'association « pour un avenir concerté des Epis et du Raquet », le Président écrit sur son blog, le 17 février 2013 : « en 2006, lors de sa création, (tiens donc encore 2006 !), l'association a rappelé qu'un développement harmonieux des deux quartiers était nécessaire ».

Aujourd'hui, nous pouvons nous interroger. Il écrit également : « il ne faut pas habiller l'écoquartier du Raquet en déshabillant celui des Epis ou encore la mixité sociale est une réalité, des propriétaires veulent rester dans le quartier, il ne s'agit pas de les décourager ».

L'un de vos colistier du premier tour, véritable militant et à qui nous rendons hommage pour son honnêteté intellectuelle, parle sur son blog de dépenses somptuaires, de projets pharaoniques, de contraintes budgétaires, qui font que plus rien ne se fait dans la ville.

Beaucoup au sein de votre groupe pensent comme lui mais peu osent en faire part publiquement.

Le débat au sein de votre groupe étant semble-t-il prohibé.

En résumé, ce n'est pas la rénovation urbaine que nous remettons en cause mais bien votre façon de la gérer, qui augure un avenir sombre pour la ville.

Aujourd'hui, la rénovation urbaine n'avance pas sur sa partie municipale et des équipements indispensables ne seront pas réalisés. Il n'existe aucune vision prospective des besoins engendrés par une hausse de la population, crèches, écoles, salles de sport et la situation financière est dégradée avec des dettes, des banques qui refusent de prêter et des besoins énormes, ne serait-ce qu'en termes de réfection des routes.

Enfin, nous ne parlerons pas de l'accessibilité des bâtiments communaux, obligatoires dans un futur proche et pour lequel rien n'a été fait malgré une loi de 2005.

Je vous remercie donc nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Je crois, Madame Masclat que vous n'avez pas du bien entendre ou bien écouter les explications qui ont été données ce soir par Céline Huby.

Je ne pense pas, ni lu la synthèse à travers le projet de délibération, je ne pense pas.

Ni vous être, effectivement baladée sur la commune, vous vous êtes exprimée en disant qu'il n'y avait aucun investissement de la ville par rapport à la rénovation urbaine, les jardins familiaux, la maison de quartier Mandela, les voiries, ce sont déjà des équipements et des aménagements entamés depuis la signature de la convention.

2006, mais vous pouvez le lire comme moi, Madame Masclat, vous posez la question, allez dans la délibération : intervention sur l'ancienne copropriété Alexia 4, transformation de l'ancien bâtiment « P » en logement sociaux en 2006.

Si vous posez la question, ce qui a été fait en 2006, vous avez la réponse, d'accord !

Vous n'étiez peut-être pas là à l'inauguration des jardins familiaux, de Nelson Mandela, il me semble et je peux vous dire que tout a été relancé après 2008.

La convention de 2010, signée en 2010, qui acte, effectivement, ce projet de rénovation, juillet 2010. Pour obtenir cette signature, il a fallu d'une, revoir le projet initial qui était de mémoire à 19 Millions pour l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine et qui souhaitait que ces 19 millions passent à 16 millions pour l'agence.

Donc, il a fallu, par exemple, sacrifier des voiries dans le quartier de la Montée.

Pas de financement, et bien oui, nous revoyons les ambitions de ce projet à la baisse à moins que la ville ait des millions à sortir du chapeau, comme vous le prétendez puisqu'effectivement, d'après vous, il faudrait faire l'accessibilité, il faudrait faire des voiries, il faudrait faire des nouvelles écoles, il faudrait faire des équipements sportifs, etc... en un temps record, c'est ce que vous dites.

Mais en tout cas, je vous souhaite bon courage et je ne sais pas si vous serez crédible dans ce domaine mais je vous rappelle que pour une voirie et je l'avais signalé la dernière fois, c'est 10 000 € du mètre linéaire. Vous faites le compte, il y a 54 kms de voirie.

Donc je rappelle, les travaux ont démarré, qu'ils soient « ville » ou que ce soit à travers nos partenaires qui sont Norevie, Partenord, la CAD bien sûr, puisque sachez que la CAD prend en charge bien évidemment les voiries côté Raquet, là où va être installé notamment le groupe scolaire, le périphérique des Epis, notamment qui est là aussi en triste état.

Je ne peux pas vous laisser dire, une nouvelle fois, que rien n'est fait, qu'il n'y a pas de visibilité sur l'avenir de Sin le Noble, bien au contraire, nous nous y sommes attachés dès 2008.

M. KRZYKALA : Je tiens quand même à signaler, que même si ce ne sont pas des réalisations au niveau des voiries, mais il y a quand même eu pendant ce mandat, s'il faut faire un peu la rétrospective, la création d'un service des associations qui n'existait pas avant.

Donc d'entendre l'opposition qui critique sur le projet de la ville et tout ce que nous avons fait, je pense qu'au point de vue des associations, nous en faisons beaucoup et nous continuerons à en faire beaucoup, Madame !

M. LE MAIRE : Bien, y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ?

Bien, je vous propose de passer au vote sur ce projet de délibération.

Qui est pour ? 24 voix.

Qui est contre ?

Abstention : 7.

Merci Céline pour cette présentation de cet avenant et aussi de l'avancement de la rénovation urbaine à la fois sur le quartier des Epis et de la Montée.

Je vous propose de passer au point suivant.

ADOPTE

II - Affaires Financières

1. Demande d'avance sur douzièmes des contributions directes.

M. REANT : Le marché bancaire s'étant resserré, la ville n'a pu recourir à l'emprunt en 2012.

Elle a donc financé ses dépenses d'investissement sur ses fonds propres en puisant dans la trésorerie disponible, notamment le fameux million !

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, un prêt bonifié a été accordé par la Caisse des Dépôts pour la construction du groupe scolaire. Toutefois, le déblocage des fonds n'interviendra pas avant la signature de l'avenant national à la convention de rénovation urbaine prévue dans le courant du mois d'avril.

Toutes les demandes de lignes de trésorerie auprès des banques ayant été refusées, à ce jour la ville se trouve confrontée à des difficultés momentanées de trésorerie.

C'est pourquoi, conformément à l'article L 2332-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé de solliciter en urgence ? un versement anticipé de trois douzièmes du produit des contributions directes.

M. LE MAIRE : Merci Philippe, y a-t-il des questions ?

Madame Mascllet.

Mme MASCLET : Quel montant cela représente, s'il vous plait ?

M. LE MAIRE : Environ 1 125 000 €.

Si nous faisons un prorata effectivement des contributions attendues, puisque le budget primitif n'est pas voté. Et donc, l'administration se base sur 2012, donc 4,5 M€ de 2012, divisé par 12, au prorata de 3, cela fait 1 125 000 €.

Mme MASCLET : Donc il y a des dépenses qui n'ont pas été réglées, qui ont dû être mises de côté ?

M. REANT : Nous payons d'abord le personnel, Madame. C'est 800 000 € par mois.

Mme MASCLET : Non mais je vous demande.

M. REANT : Votre compagnon peut vous expliquer cela.

Mme MASCLET : Pardon ?

M. REANT : C'est 800 000 € par mois le personnel déjà, minimum.

Mme MASCLET : Je vous demande si certaines dépenses, de ce fait, ont dû être mises de côté ?

M. REANT : Nous n'avons pas beaucoup de retard pour l'instant.

M. LE MAIRE : Il y a des dépenses qui ne sont pas faites.

C'est plutôt cela, les dépenses ne sont pas faites. Nous évitons de dépenser l'argent que nous n'avons pas.

C'est vrai que nous avons connu cela en 2008, lorsque nous sommes arrivés, nous avons ouvert les tiroirs, il y avait pas mal de factures dans ces tiroirs, mais pas cette fois-ci.

Notre responsabilité est pleine et entière.

Bien d'autres remarques ? Je vous propose de passer au vote qui est pour ?

Qui est pour ? 26

Qui est contre ? 0

Abstention ? 5

Le compte est bon.

ADOPTE

2. Subvention pour avance de trésorerie au Centre Commercial d'Action Sociale avant le vote du budget primitif.

M. REANT : Le CCAS de Sin le Noble voit ses recettes alimentées par le produit des services rendus, comme les aides à domicile et la subvention versée par le budget communal.

La subvention définitive sera décidée à l'occasion du vote du budget primitif 2013 lors de la séance du 9 avril prochain.

Afin de permettre au CCAS de disposer de la trésorerie suffisante pour permettre le règlement des fournisseurs et le versement des traitements, il est proposé au conseil municipal de verser une avance de subvention au profit du CCAS, d'un montant de 50 000 €.

La dépense en résultant sera prévue au chapitre 65 de l'exercice courant.

M. LE MAIRE : Là-dessus, c'est une délibération Philippe, que nous prenons et qui n'était pas prise habituellement.

Effectivement, il fallait attendre le vote du budget primitif, là aussi, et comme le budget primitif n'est pas voté, ni ville ni CCAS, donc c'est juste un souci de trésorerie et non pas de budget du CCAS, je répète.

Donc c'est bien une avance sur la subvention attribuée, ville vers le CCAS. Tout simplement pour éviter une rupture de paiement notamment des salaires, pour qu'il n'y ait rien d'anormal tout simplement, nous versons avant le vote du budget 2013.

Y a-t-il des remarques, des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vie associative

M. KRZYKALA : Subventions exceptionnelles 2013 à 3 associations.

Certaines associations participent à l'animation de la ville, sans pour autant pouvoir être éligibles au label « nos quartiers d'Été ».

Il vous est proposé d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes, sous la réserve bien sûr de l'existence des manifestations prévues.

Pour l'association « Gare au Fou du Puits » pour leur fête champêtre qui se déroulera le 6 juillet, un montant de 1 000 €.

Pour l'association « Marais Accueil pour l'anniversaire du Géant Potleau », cette année elle se déroulera le 15 août, la même somme de 1 000 € et une nouvelle fête de quartier qui se déroulera à la Montée, qui

est organisée par l'APE du Collège Anatole France, mais en partenariat avec l'APE Suzanne Lannoy et l'Association Culture et Génération avec la participation d'autres associations, aussi vous verrez si vous pouvez venir ce jour-là, le 15 juin dans le quartier de la Montée, donc pour une somme équivalente aussi de 1 000 €.

Merci.

M. LE MAIRE : Je note l'arrivée de Laurène Watrelot Huret à 19 h 45.

Y a-t-il des remarques, des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Donc, nous arrivons au dernier point, la gouvernance CAD 2014.

Je ne vais pas reprendre l'intégralité du texte de la délibération, simplement vous résumer la gouvernance CAD 2014 et la gouvernance actuelle de la CAD.

La CAD a délibéré le 21 décembre 2012 pour une gouvernance à 60 délégués communautaires qui seront appelés en 2014 conseillers intercommunaux.

Le vote de ce 21 décembre pour une gouvernance à 60 : 50 voix pour et 31 contres.

Les communes de la CAD doivent délibérer dans les deux mois suivant la date de réception du courrier de la CAD.

Donc, nous l'avons reçu le 20 février, les communes doivent délibérer au plus tard aux environs du 20 avril et nous, nous concernant, avant le 20 avril.

La CAD, je rappelle, c'est 35 communes, 152 258 habitants.

Pour que la proposition de la CAD soit acceptée ; proposition de la CAD, c'est une intercommunalité à 60 délégués.

Il faut un accord des 2/3 au moins des communes, soit 24 communes et 50 % de la population soit 76 129 habitants ou la moitié des communes c'est-à-dire 18 et les 2/3 de la population, soit 101 506.

Une non délibération par une commune, par une collectivité, est considérée par défaut comme un refus à la proposition de la CAD.

Donc c'est la loi qui, dans ce cadre-là, s'appliquera.

Sur la proposition de la CAD, je rappelle, c'est 60 conseillers, cela nous fait un conseiller pour 4 000 habitants.

Aujourd'hui, nous sommes à 82 conseillers intercommunaux.

En régime légal, s'il n'y a pas d'accord, c'est 81 conseillers qui s'imposent.

Quelle que soit la situation retenue, 60 ou 81, il ne peut y avoir que 15 vices présidents maximum au lieu de 21 à ce jour.

Je rappelle qu'aujourd'hui nous sommes à 82 élus communautaires et il y a un président, bien sûr, et 21 vices présidents.

Il y a un siège minimum par commune membre.

Une commune ne peut détenir plus de la moitié des sièges.

Donc je le rappelle, le seuil proposé par la proposition de la CAD, le seuil est positionné à 4 000 au lieu de 2 000, c'est-à-dire un délégué pour 4 000 habitants au lieu de 1 pour 2 500 aujourd'hui.

Le poids des communes, c'est-à-dire des principales communes à ce jour :

- Douai, 18 sièges aujourd'hui,
- Sin le Noble, 7 sièges,
- Waziers, 4,
- Auby, 4,
- Cuincy, 3,
- Lallaing, 3,

Ensuite, effectivement c'est 3, 2 et les petites communes à partir d'Arleux c'est 1.

Ce qui nous fait un total de 82.

Si la loi s'applique, Douai passerait de 18 à 22 sièges, cela veut dire qu'aujourd'hui son poids au niveau de la CAD représente 22 %, 21,95 % exactement. Si la loi s'impose, le poids de Douai passe à 27 % avec 22 sièges.

Sin le Noble, aujourd'hui 7 sièges, si la loi s'impose, passerait à 8, avec un poids qui passerait de 8,54 à 9,88 % et serait toujours bien sûr, deuxième.

Waziers, 4 élus avec la loi resterait à 4.

Auby, 4 resterait à 4 et ainsi de suite.

La proposition de la CAD maintenant donc de passer de 82 à 60 élus.

Douai, la répartition est de 11 élus. Le poids de Douai représenterait 18,33 %.

Je rappelle qu'ils sont à 22 % aujourd'hui. Si la loi s'impose ils passent à 27 % si c'est l'accord CAD, ils passent à 18,33 %.

Sin le Noble, 5 élus, avec la proposition de la CAD, son poids passerait de 8,54 à 8,33 %.

Une très légère baisse et ainsi de suite pour Waziers, etc...

Ensuite, les coûts de la gouvernance, là aussi, un mot sur le coût. Le coût en indemnité d'élus, je ne parle pas évidemment des coûts de fonctionnement des différents services.

Actuellement, la gouvernance c'est 888 279 € par an. Si la loi s'impose, en cas de désaccord avec la proposition de la CAD, c'est 702 065 €. Cette baisse est notamment due au passage de 21 vices présidents à 15.

Si accord, donc à 60 élus, la gouvernance coûtera 546 392 €.

Le gain entre la gouvernance actuelle et la loi, si elle s'impose, serait de 186 000 €.

Le gain entre la gouvernance actuelle et la proposition de la CAD de passer à 60, serait de 341 887 € par an.

Et le gain serait de 155 673 € entre l'accord à 60 et la loi qui s'imposerait à 81. Soit 934 000 € sur un mandat de 6 ans.

Donc le gain de passer à 60, je crois que vous avez tous compris, qu'effectivement mon choix s'était porté sur la proposition de la CAD de 60 élus, le gain serait de 341 887 €, par rapport à l'actuelle gouvernance, par an, bien sûr.

Un mot sur le taux de présence des élus communautaires dans les instances du conseil communautaire.

Sur les trois dernières années, 2010, 2011, 2012, il est de 72 %.

Ces 72 % représentent en termes d'équivalence d'élus, 52,05 % élus.

En moyenne, sur 3 ans, 59 élus sont présents à chaque conseil communautaire.

Je ne citerai que ma présence, évidemment, je ne ferais pas celle des autres, ma présence sur ces trois années, trois ans, 20 conseils communautaires, j'étais présent à 18 conseils communautaires.

Je rappelle également que nous sommes dans une époque et en tout cas, nous ne pouvons que nous en féliciter puisque nous avons revoté, il n'y a pas très longtemps la fusion du SIRFAG, la disparition au profit de la CAD, c'est-à-dire que la CAD reprend ses compétences du SIVOM et du SIADO, au sein de la CAD. Qu'il y a une diminution des cantons, je crois que vous avez tous en tête le projet de loi qui consiste à passer de 4 000 cantons à 2 000 cantons.

Qui dit diminution des cantons dit forcément diminution, là aussi, des circonscriptions et nous avons déjà subi ou bénéficié, tout dépend de quel côté nous nous plaçons, parce que nous pouvons être concernés bien sûr en tant qu'élus et député à une disparition d'une circonscription, notamment dans le cadre des **législatives de 2012**.

Voilà, nous sommes plutôt sur une diminution des gouvernances, quelles qu'elles soient.

A titre anecdotique, la semaine dernière, il y avait un comité Scot, composé de 72 membres, nous n'avions pas le quorum, nous étions 32 exactement. C'est assez récurrent, là aussi, je pense qu'il y a un souci certainement de gouvernance. Nous allons tenter, suite à une proposition du président du Scot, de nommer des suppléants, est-ce que cela va résoudre le problème. ?

Toujours est-il que les décisions qui ne sont pas prises en comité Scot, faute de quorum, elles sont prises, bien sûr, en comité Scot mais en comité restreint, c'est-à-dire pratiquement à moins d'une vingtaine.

La réalité est là, en tout cas, moi je fais l'effort de mettre de côté la partie politique politicienne, nous sommes sur un territoire CAD, à la fois urbain et rural et il faut que toutes les instances soient représentées d'une manière équilibrée.

Cette représentation à 60 élus de la CAD a l'avantage d'apporter cet équilibre.

Mais également, je crois que c'est important, puisqu'effectivement, j'ai eu l'occasion de le lire dans la tribune libre de notre magazine d'information, nous allons passer de 21 à 15 vices présidents et cela me semble important, là aussi, d'apporter une certaine qualité dans les vices présidences, mais également surtout de diminuer les coûts de gouvernance.

Bien, le débat est ouvert.

Je rappelle, les 35 communes sont appelées à voter ou à ne pas voter, bien sûr.

La commune qui n'a pas envie de débattre ou de rallier la position à 60, n'a pas l'obligation de mettre cela en débat au conseil municipal, c'est-à-dire d'en rester là et l'Etat considérera que c'est un refus de la part de la collectivité, tout simplement.

Les communes du Douaisis ont commencé à délibérer, Brunémont, Arleux, Lallaing, Waziers, Douai, il y a d'autres communes, Dechy, ce n'est pas fait.

Mais des communes ont déjà commencé à délibérer ou à ne pas délibérer.

Et bien sûr, Sin le Noble, débat de cette gouvernance et je vous fais la proposition de passer à 60 au lieu de 82 et de ne pas imposer la loi qui consiste à désigner 81 élus.

Bien le débat est ouvert, en sachant qu'il y a un vote à bulletin secret qui est prévu.

Vous avez tous devant vous un « oui », un « non » et vous avez un deuxième jeu si vous avez un pouvoir et un bulletin blanc.

Mme MASCRET : Nous pouvons en connaître la raison, pourquoi un vote à bulletin secret ?

M. LE MAIRE : Je crois que chacun vote en son âme et conscience, c'est une disposition qui est offerte. Nous sommes en démocratie, cela aurait pu être à main levée. A la CAD, cela s'est fait à bulletin secret, j'ai trouvé le dispositif adéquat.

Ce n'est pas la première fois que nous votons à bulletin secret, il me semble.

Vincent.

M. CAMPASINO : Le vote à bulletin secret, je l'aurai demandé de toute manière.

Comme il est proposé par Monsieur le Maire, c'est d'autant plus facile.

Moi, je vais revenir un petit peu sur le vote du 21 décembre 2012 à la CAD, qui est l'aboutissement de plusieurs réunions dont notre groupe du parti socialiste.

Notre groupe du parti socialiste s'est réuni en entier donc les représentants du PS de la CAD et à l'unanimité....

M. LE MAIRE : Vincent, franchement, tu évoques une réunion interne PS en conseil municipal, franchement je ne trouve pas...

M. CAMPASINO : C'est la liberté de parole.

M. LE MAIRE : Peut-être, mais franchement là-dessus, tu donnes ton avis et tu n'exposes pas le fonctionnement du PS !

M. CAMPASINO : Disons que la presse s'est fait écho de ce qui s'est passé, par une lettre malencontreuse qui est arrivée à la Voix du Nord, donc je ne dis pas quelque chose de plus que personne ne sait.

Tout le monde est au courant de cette réunion et de la décision collégiale qui avait été prise au sein de notre groupe.

Aujourd'hui, j'entends tout le contraire de ce que tu as dit, durant cette réunion.

Je suis stupéfait vraiment et surpris du passage de ce que tu as dit sur les réductions de la gouvernance de la CAD, à laquelle donc nous faisons part depuis très longtemps.

Il suffisait peut-être aussi de baisser les indemnités des vices présidents, nous aurions eu également une réduction et parce que les conseillers communautaires qui touchent 163 € par mois, pour leur présence, je veux dire que ce n'est pas eux qui grèvent le budget.

Je pense que ce ne sont pas eux qui grèvent le budget. Maintenant, si nous voulons parler de ruralité, les villes rurales ont un délégué et restent à un délégué donc ce n'est pas cela qui change non plus.

Moi, le souci, c'est la parole donnée à un groupe quand il y a un vote collégial.

Quand il y a un vote collégial et quand il y a une décision collégiale qui se prend, elle se respecte et je tiens à la respecter.

Donc, par mon vote négatif, je voterai contre, parce que j'ai voté contre déjà à la CAD, y compris les collègues de Dechy qui ont tous voté contre et le vote qui ne se fait pas à Dechy n'est pas un manque de démocratie, c'est simplement qu'ils sont tous d'accord pour ne pas voter.

Et à Douai, tout le monde a voté contre également. Donc la décision de baisser de 82 à 60, ce n'était pas la décision qui avait été prise à l'époque.

Je demande donc à mes collègues et à mes camarades socialistes d'y réfléchir et de ne pas faire preuve d'amnésie.

M. LE MAIRE : Je crois que tout le monde a bien compris, effectivement, les avis divergents entre socialistes, CAD et puis ce que Vincent évoquait, le courrier des socialistes douaisiens.

Mais la presse n'a fait que rapporter l'écrit.

Cela me fait penser, au compte rendu provisoire, de la Chambre Régionale des Comptes au SMTD. Tout arrive par les journalistes mais ils jouent leur rôle.

M. MARIE : Ecoutez, je voudrais dire plusieurs choses quand même sur la Communauté d'Agglomération.

Je l'ai déjà dit plusieurs fois dans cette assemblée, ce n'est pas une vraie communauté, dans le sens où il n'y a pas vraiment de mutualisation des moyens.

Nous voyons toutes les communes qui font tout ce qu'elles peuvent pour avoir leur centre éducatif, leur piscine, leur bibliothèque, leur ludothèque, chacun de son côté.

Une vraie communauté, ce serait la mise en commun des moyens, la mutualisation des moyens, or vous les savez, quand on est Sinois, on paie moins cher pour aller dans les centres sportifs, si on est douaisiens on paie plus cher si on va à Sin le Noble, même pour le cimetière, nous payons moins quand on est Sinois et qu'on se fait enterrer à Sin le Noble, etc... enfin, c'est l'absurdité et ce n'est pas une vraie communauté, d'une part.

D'autre part, j'ai souvent protesté, vous le savez, à Lutte Ouvrière, nous avons souvent protesté contre l'unanimité de la CAD. Cela s'est toujours passé dans le consensus et les décisions qui ont été prises, je rappelle dans le consensus le plus complet, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elles auraient gagné à être contrôlées par la population.

Le tramway, par exemple, c'est la catastrophe annoncée qui a été signée et acceptée par tout le monde, quels que soient les groupes politiques, ils étaient tous d'accord et ils se sont tous fait avoir dans les grandes largeurs.

Ils auraient peut-être pu emmener dans leur voyage, des travailleurs compétents, qui leur auraient donné quelques conseils, qui leur auraient dit que nous étions en train de les amuser à Eindhoven, en les faisant tourner en rond.

Peut-être qu'ils auraient pu trouver des auxiliaires pour les aider, non, ils ont voulu faire une sorte de vitrine du douaisis, comme nous sommes en train de vouloir en faire une avec le Raquet, donc bien au-dessus des besoins des gens, rien à voir avec ce dont les gens ont besoin.

C'est encore consensuel quand Monsieur Poiret dit qu'il va donner des millions à Amazone pour venir s'installer, soit disant pour créer des emplois. Amazone qui ne paie pas du tout d'impôts en France et finalement encore une fois les patrons riches à milliards, nous allons leur donner des sous et l'argent de la population.

Donc, si vous voulez, quand c'était consensuel, je ne trouve pas que c'était déjà très démocratique. Les politiciens prenaient des décisions mais enfin, ce sont les citoyens qui paient, ce ne sont pas les politiciens qui paient.

Alors est ce que c'est plus démocratique maintenant comme on nous le propose.

Bof, très franchement, je ne crois que nous éviterons les décisions malheureuses et catastrophiques pour les mêmes raisons que celles qui ont été prises auparavant.

Alors j'ai bien vu que la presse s'est pas mal gaussé du fait que dans le parti socialiste, tout le monde n'était pas d'accord dans toutes les communes et qu'il y avait une version socialiste douaisienne, une version socialiste Sinoise.

Il n'y a pas vraiment de quoi rigoler pour les autres, parce que c'est pareil pour la droite.

Le clan politique de la droite se divise, ils sont de la même tendance politique, Poiret et Vernier et ils se divisent eux aussi sur les mêmes choses.

Je n'ai pas interviewé tous mes camarades du parti communiste ici présents, je ne sais pas ce qu'ils vont voter mais enfin, il faut aussi qu'ils sachent déjà qu'à Waziers, le parti communiste a voté d'une certaine façon et à Douai, il a voté à la façon douaisienne aussi.

Donc, voilà, cela traverse toutes les organisations politiques. Je pense qu'en réalité, ce n'est pas politiquement que les élus réfléchissent, ils réfléchissent en termes de clocher.

Et nous, en ce qui nous concerne, à Lutte Ouvrière, ne comptez pas sur nous pour raisonner en histoire de clocher, il n'en est pas question, ni de territoire protégé ni de territoire prioritaire.

Alors, nous ne pourrions ne pas prendre part au vote mais enfin j'ai vu qu'il y avait des bulletins blancs, cela nous convient très bien, nous nous abstenons, nous ne sommes pas non plus vraiment pour le secret, donc je vous le dit d'avance, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : Madame Masclat, une déclaration ?

Mme MASCLAT : Une question avant, Monsieur le Maire, si vous le permettez.

Juste, pour vous demander si vous voulez bien me répondre. Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis puisque soi-disant, vous avez changé d'avis.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas m'aventurer sur ce terrain-là, par rapport à votre question.

D'une, le courrier qu'évoque Monsieur l'adjoint aux sports, a été relaté dans la Voix du Nord.

La CAD a voté fin décembre et j'ai voté pour une gouvernance à 60 à la CAD, donc en décembre 2012.

Et, évidemment, je peux vous dire que ce jour-là, ce 21 décembre 2012, en conseil communautaire, j'ai fait une déclaration sur les objectifs et les raisons de mon choix, publiquement devant tous les conseillers communautaires, j'ai fait part de mon choix personnel.

Mme MASCLAT : Vous n'expliquez pas les raisons...

M. LE MAIRE : Madame Masclat, nous sommes là pour débattre d'une gouvernance CAD 2014, nous ne sommes pas là pour débattre pour quelles raisons... entre ce que dit Vincent Campisano et moi, attendez !

Sinon, prenez votre carte au Parti socialiste !

M. WANNEPAIN : Monsieur le Maire, avec tous les débats que nous venons d'avoir, le vote par bulletin secret, je crois qu'il n'est plus secret.

Mais moi, ce que dis aujourd'hui, nous partons d'un petit ruisseau où nous faisons un petit peu d'économies et puis nous allons avoir un fleuve.

Donc, là c'est un commencement, un début, donc je pense que moi, je vais voter oui, j'ai voté oui à la CAD et je voterai oui aussi.

Donc je redis, nous partons d'un petit ruisseau pour arriver à un fleuve.

M. LE MAIRE : Bien, Madame Masclat ?

Votre déclaration.

Mme MASCLAT : Les conseils municipaux se suivent et se ressemblent.

Alors, je ne vais pas reprendre l'ensemble des conseils, la liste est longue et nous, nous nous limiterons à quelques rappels sur les deux dernières années.

Juillet 2011 : Conseil municipal extraordinaire qui acte l'erreur de plusieurs millions sur le chiffrage du groupe scolaire.

Septembre 2011 : Retrait de délégation de l'adjointe aux associations....

M. LE MAIRE : Attendez, vous ne pouvez pas faire une déclaration sur la gouvernance, bon sang... Faites une déclaration sur la gouvernance, donnez votre avis !

Cela commence à bien faire...

Mme MASCLAT : S'il vous plaît, j'y viens Monsieur le Maire, s'il vous plaît, j'y viens...

Adjointe donc, pourtant ovationnée par une salle comble, adjointe qui nous parle d'acharnement, de pression psychologique constante, de harcèlement.

Au cours de ce même conseil, nous enchaînons avec un débat sur le tennis de table, suite à un article sur l'assemblée générale houleuse de cette association.

Novembre 2011 : Conseil où il nous a été impossible de discuter sur l'incendie du centre social.

Débat 2011 : Débat sur la suppression du débat culturel annoncé dans la presse.

S'il vous plaît, s'il vous plaît !

M. KRZYKALA : Mais Madame, cela ne nous plaît pas, ce n'est pas une tribune ici, Madame !

Nous vous demandons d'intervenir sur un point précis de l'ordre du jour.

Attendez, c'est un point précis, ce n'est pas une tribune, Madame, nous vous demandons d'intervenir sur un point précis de l'ordre du jour, s'il vous plait, venez en aux faits, merci.

Mme MASCLET : J'interviens sur ce point précis et j'ai le droit de choisir l'introduction que je souhaite pour ma déclaration, s'il vous plait.

Pourquoi mettons nous la question au débat ?

M. LE MAIRE : Faites votre déclaration sur la gouvernance, Madame MASCLET, que l'on connaisse votre avis !

Mme MASCLET : Je souhaite continuer le propos tel que je l'avais envisagé, s'il vous plait !

Donc février 2012, conseil municipal où nous apprenons par un tract des syndicats les conflits en cours.

Avril 2012 : conseil municipal au cours duquel nous nous interrogeons sur l'affaire de la Courée Douce, vous affirmez qu'elle n'est pas vendue, vous retirez la vente de ce bien et nous apprendrons un peu plus tard.....

M. LE MAIRE : Madame MASCLET, j'ai le pouvoir évidemment de rendre ce conseil municipal très serein et de vous demander de vous obliger, Madame Masplet, à en venir au fait, d'accord. Sinon, nous arrêtons, nous passons au vote !

Mme MASCLET : Et enfin, celui de ce jour, donc, j'y viens, avec l'épineuse question de **vos à** la CAD. Et les mêmes causes produisent encore les mêmes effets.

Tout d'abord, un problème de démocratie et de transparence.

Comme à chaque fois, ce n'est pas en conseil municipal que nous apprenons la chose mais par la presse.

Pourquoi votre vote à la CAD n'a-t-il pas fait l'objet d'un débat en amont ?

Ensuite, comment expliquer que le vote concernant Sin le Noble, soit discuté au préalable avec le parti socialiste douaisien mais pas en conseil municipal ?

M. LE MAIRE : Ecoutez, je réitère ma demande, prenez votre carte au PS !

Mme MASCLET : Que veut dire Monsieur Chéreau, dans son courrier publié dans la presse quand il parle de calcul politicien de votre part et qu'il écrit : « nous comprenons que dans le contexte que tu traverses, Sin le Noble a besoin de la CAD ».

Pourquoi le Conseiller Régional Frédéric Chéreau et le Sénateur Dominique Bailly parlent de trahison et de faute politique ?

Pourquoi parlent-ils de revirement soudain, en trois jours entre la réunion PS et le conseil communautaire.

Nous dénonçons conseil après conseil le manque de transparence de la gestion municipale mais que dire de vos choix à la CAD, qui échappent, systématiquement, à tout débat, le rapport d'activité de la CAD, n'est même pas discuté.

Enfin, comme toujours, nous avons l'impression que l'intérêt de la ville et ses habitants n'est pas prioritaire mais que seuls priment les intérêts partisans ou personnels.

C'est dommage, la volonté de réduire le nombre d'élus communautaires afin d'économiser des deniers publics, aurait pu être l'occasion de rassembler les élus sur une mesure plébiscitée par les français.

Un sondage CSA fin 2012....

M. LE MAIRE : Profitez-en Madame Masplet, c'est le moment, nous allons voter...

Mme MASCLET : ... montre en effet que 78 % des français pensent que le nombre d'élus est excessif en cette période de crise.

M. LE MAIRE : C'est bien, nous sommes d'accords.

Mme MASCLET : Malheureusement votre façon de gérer ce dossier a une nouvelle fois suscité la polémique et la controverse et sème le doute au fond sur vos intentions réelles.

Même votre parti d'ailleurs semble en douter, lui qui vous a pourtant apporté un soutien sans faille dans les nombreuses affaires qui émaillent votre mandat et particulièrement celui de la Courée Douce.

M. LE MAIRE : En tout cas, nous ne connaissons pas votre avis publiquement ?

Ca je me méfie, parce que Madame Masplet a été constructive quand elle a été élue, minorité constructive.

Mme MASPLET : Je fais le choix d'un vote à bulletin secret, voilà !

M. KRZYKALA : Monsieur le Maire, c'était une déclaration mais je n'ai pas compris le vote final. D'habitude, quand nous faisons une déclaration, c'est pour dire pourquoi on va voter, mais je pense que c'est une tribune, encore, c'est à l'approche des élections.

Mme MASPLET : Je n'ai pas attendu l'approche des élections pour me manifester Monsieur Krzykala, je vous le rappelle.

Mme BRIDOUX : Moi, je n'ai pas changé d'avis et ni le groupe communiste à la CAD, depuis l'origine de la CAD ; la CAD a quelque chose de particulier, c'est qu'elle est issue du SMAEZI, on apprécie ou on n'apprécie pas mais cela est un autre problème et reverse 38 % de ses recettes aux différentes communes, ce qui n'est pas forcément le cas de toutes les intercommunalités, ça c'est un premier point. Donc, le groupe communiste, au départ de la CAD, avait souhaité une soixantaine d'élus.

A ce moment-là, nous n'avions pas été entendus donc nous, nous ne sommes pas du tout gênés aux entournares pour accepter l'accord amiable qui nous amènerait à 60 élus.

Personnellement, Roger Marie a un avis, j'en ai un autre.

Je trouve que dans la mesure où aucune force politique n'est surreprésentée, la démocratie peut y gagner. Et le rapport des forces est équilibré, effectivement, plus équilibré- je dirais- entre les petites communes et la grande commune.

Il faut savoir que nous avons beaucoup fait évoluer les dotations aux petites communes qui ont plus de 10 000 € maintenant, 12 000 € je crois, ou 15 000 €.

Nous n'avons pas encore voté le budget CAD, c'est pour cela que je n'ai pas révisé, sans doute.

Donc, nous avons été favorables à tout ce qui allait dans le sens d'une solidarité entre les communes.

Oui, je dirais une troisième chose, la ville centre aura sa place, même avec 60 conseillers communautaires, dont 18 conseillers douaisiens, mais rien que sa place.

Je voudrais aussi ajouter, puisque nous sommes dans les déclarations ce soir, que sans doute nous avons tous les deux des délégations de vice-présidents mineures mais cela vous en pensez ce que vous voulez. Toujours est-il que je peux vous dire qu'au bureau communautaire, nous comptons pour un, et même quelquefois, nous comptons pour deux.

Vous l'avez compris, je vote oui.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est bien d'avoir l'avis des différents groupes et de ceux qui effectivement ont une position tout autre, c'est une instance de débat, elle était prévue, bien évidemment, cela avait été annoncé, il n'y a pas de raison et la CAD a délibéré. Chaque responsable de groupe a pris ses positions et Jacques Havez commence le vote.

Mme BRIDOUX : Juste pour dire encore un tout petit mot, lorsque nous votons à la CAD, nous votons en tant qu'individu, bien sûr représentant une ville mais nous n'engageons pas la ville puisqu'il était prévu que les conseils municipaux délibèrent.

Et nous, nous avons fait le choix du débat.

Dès le départ, nous avons dit qu'il y aurait le débat.

Donc, je ne vois pas pourquoi, il aurait fallu faire un débat avant le débat qui avait lieu à la CAD. Si à la CAD, il n'y avait pas de majorité pour l'accord amiable, il n'y avait pas de débat à avoir puisque c'était la loi qui s'appliquait.

Donc, c'était bien d'abord le débat à la CAD, puis l'engagement ou non des communes après le vote de la CAD.

M. LE MAIRE : Il faut que tu prennes la liste en sachant qu'il y a des pouvoirs.

Je rappelle, vous avez un bulletin « oui ». Le bulletin « oui » correspond à « pour la proposition de la CAD à 60 ».

Vous avez un autre, c'est « non », c'est l'application de la loi à 81 élus et vous avez aussi un papillon blanc.

Emilie Martins procède à l'appel des conseillers.

Résultat :

23 oui

3 blancs

5 non

M. LE MAIRE : Pour tout le monde, « oui pour la gouvernance CAD 2014 à 60 », dont 23 voix, contre 5 et 3 blancs ce qui nous fait 31 votants.

La ville de Sin le Noble a délibéré démocratiquement sur une gouvernance CAD 2014 à 60 conseillers intercommunaux, merci, bonne soirée et bon match de foot à ceux qui regardent le foot.

Prochain rendez-vous le 9 avril, notamment pour le budget primitif 2013.

Bonne soirée.